

BAREME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE LOCATION

Il est convenu que depuis le 15 Septembre dernier, la loi ALUR entre en application concernant les honoraires de location pour les locaux d'habitation (décret n° 2014-890 du 01/08/2014).

Honoraire de location pour les locaux d'habitation soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989. **Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleur) : OFFERTS**

	Propriétaire	Locataire
* Visite du bien		
* Constitution du dossier	5 €/m²	5 €/m²
* Rédaction du bail		
* Etat des lieux	3 €/m²	3 €/m²

Garages, parking, caves, boxes

	Propriétaire	Locataire
Honoraires location et rédaction d'acte	1 mois de loyer	1 mois de loyer

Honoraires de location des locaux commerciaux et professionnels

	Propriétaire	Locataire
Honoraires location et rédaction	10 % HT sur le loyer	20 % HT sur le loyer
d'acte	annuel HT et HC	annuel HT et HC

HONORAIRES AGENCE GESTION

* 6,5 % HT sur la totalité du quittancement

BAREME AGENCE VENTES

0 € à 70 000 €	5500 € TTC
70 001 € à 100 000 €	8% TTC
100 001 € à 150 000 €	7,5% TTC
150 001 € à 400 000 €	7% TTC
+ de 400 000 €	6% TTC

^{*} Assurances